



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 106 - SEPTEMBRE 2010

SOMMAIRE

Préfecture des Pyrénées- Orientales

Direction des Collectivités Locales

Arrêté N °2010245-0005 - arrêté autorisant la commune de Salses le Château à adhérer à la Communauté de communes Salanque Méditerranée	1
--	---



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Arrêté n ° 2010245-0005

**signé par Préfet
le 02 Septembre 2010**

**Préfecture des Pyrénées- Orientales
Direction des Collectivités Locales
Bureau du Contrôle Administratif et de l'Intercommunalité**

arrêté autorisant la commune de Salses le
Château à adhérer à la Communauté de
communes Salanque Méditerranée

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Direction des collectivités locales

Bureau
du contrôle administratif
et de l'intercommunalité

Perpignan, le 2 septembre 2010

Dossier suivi par :

Isabelle FERRON
☎ : 04.68.51.68.46
☎ : 04.68.35.56.84
✉ :
isabelle.ferron@pyrenees-orientales.gouv.fr

Référence: AP adhésion
Salses à CC Salanque.odt

ARRETE N°

**autorisant la commune de Salses le Château à
adhérer à la Communauté de communes Salanque
Méditerranée**

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5210-2, L 5211-18, L 5216-1 et suivants et L 5214-26 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°4094/96 du 23 décembre 1996 portant création de la communauté de communes Salanque Méditerranée ;

Vu ensemble les arrêtés modificatifs ultérieurs ;

Vu les délibérations en date des 29 mars et 26 mai 2010 par lesquelles le conseil municipal de Salses le Château sollicite le retrait de la commune de la Communauté de communes Rivesaltais Agly pour adhérer à la Communauté de communes Salanque Méditerranée sur le fondement de l'article L 5214-26 du CGCT ;

Vu les délibérations concordantes par lesquelles le conseil communautaire de la Communauté de communes Salanque Méditerranée et les conseils municipaux des communes de Claira et Pia se prononcent favorablement sur cette demande d'adhésion ;

Vu l'avis en date du 1er juillet 2010, de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale réunie dans sa formation restreinte prévue au second alinéa de l'article L 5211-45 du CGCT ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 août 2010 portant adhésion de la commune de Vingrau à la Communauté de communes Rivesaltais Agly ;

Adresse Postale : Hôtel de la Préfecture - 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard **04.68.51.66.66**

Renseignements : ☎ INTERNET : <http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr>
☎ COURRIEL : contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Orientales ; Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées

ARRETE :

Article 1er :

Est autorisée l'adhésion de la commune de Salses le Château à la Communauté de communes Salanque Méditerranée.

En application des dispositions combinées des articles L 5210-2 et L 5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette adhésion emporte retrait concomitant de la commune de Salses le Château de la Communauté de communes Rivesaltais Agly.

Article 2 :

Un exemplaire des délibérations susvisées demeurera annexé au présent arrêté.

Article 3 :

M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales, M. le Président de la Communauté de communes Salanque Méditerranée, Messieurs les maires des communes membres ainsi que le trésorier du groupement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Signé : Le Préfet
Jean-François DELAGE